

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

15 mars 2023

à l'Hôtel de la Paix à Lausanne

Présents: 29 sociétaires, dont 4 collectifs (3 voix chacun)

Excusés: 18 sociétaires

Ordre du jour :

1. Le mot du Président

- 2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2022
- 3. Approbation du rapport d'activités 2022
- 4. Proposition et acceptation des nouveaux membres
- 5. Présentation des comptes 2022 et présentation du rapport des réviseurs
- 6. Décharge de l'exercice 2022 au Comité et aux réviseurs
- 7. Election de membres complémentaires du Comité
- 8. Election des réviseurs aux comptes
- 9. Modification des Statuts
- 10. Présentation et approbation du budget 2023
- 11. Divers

PV: Lory Favre, secrétaire de l'Arfor

La séance est ouverte à 18h00 par François Aubert, Président.

François Aubert souhaite la bienvenue et explique le déroulement de la séance et le mode de fonctionnement concernant les votes notamment pour les membres collectifs.

Afin de valider la compilation des votes pour les points qui y seront soumis, deux scrutateurs sont élus, il s'agira Cécile Tribot et Philippe Gachet.

L'ordre du jour tel que proposé est approuvé par l'ensemble de l'assemblée.



1. Le mot du Président :

François Aubert indique que 2022 a été une année presque normale. Rappelez-vous le 1^{er} trimestre, notre premier évènement était le kick off qui s'est déroulé aux normes Covid sur de grandes tables sans autorisation de se lever.

Le nombre de membre est en baisse mais les membres historiques sont toujours là. Nous devons développer notre offre aux membres, notamment aux membres collectifs, cela sera un de nos axes de travail en 2023.

L'Arfor évolue au niveau digital avec son annuaire qui montre une image globale de l'Arfor. Chaque membre est d'ailleurs invité à compléter son profil ou, à défaut ceux-ci seront masqués. Des badges digitaux nous permettent maintenant de valider le certificat des diplômés de nos différentes formations certifiantes. Des badges de certification des membres vont également être disponible dans un second temps. Un Arforzoom de présentation aura lieu prochainement.

De nouveaux évènements se sont tenus en 2022, notamment la Jam session menée par la Commission ArforCréation qui a connu un franc succès.

François Aubert soulève que pour pouvoir servir les membres, il y a 25 personnes qui œuvrent, majoritairement bénévolement, qu'ils en soient chaleureusement remerciés ainsi qu'aduna qui assure la gestion de notre secrétariat.

François Aubert remercie Philippe Gachet et Eric Basler pour leur investissement au sein de la Commission Arformation et indique que l'on est toujours à la recherche de membres pour renforcer nos différentes Commissions.

Pour terminer, François Aubert montre le nouveau visage du site internet, les tuiles ont été remisées, pour un design plus moderne et un logo simplifié. Ce dernier posait problème avec la mention du terme formateur, qui n'est plus conforme en 2022. Cela nous permet d'être plus en adéquation avec le profil actuel des membres qui sont aussi coordinateurs-trice de formation et responsables de formation et de nous renommer en « Association des professionnels de la formation d'adultes ».

C. Tribot fait remarquer que pour féminiser le nom, le terme professionnels devrait être aussi être écrit avec « elle ».

François Aubert indique que le Comité s'est creusé la tête mais n'a pas trouvé de terme générique adéquat.

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2022 :

Le PV est disponible sur le site internet de l'Arfor sous l'onglet association. Personne n'en demande la lecture.

Par votation le PV est approuvé à l'unanimité.



3. Approbation du rapport d'activités 2022 :

François Aubert indique que le rapport est disponible sur le site internet sous l'onglet association.

François Aubert invite chaque membre du comité à se lever et à dire quelques mots sur les activités de sa Commission.

Le détail des activités et missions des différentes commissions sont disponibles dans le rapport d'activités complet qui peut être consulté sur le site internet de l'Arfor sous l'onglet association.

Par votation le rapport d'activités 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Proposition et acceptation des nouveaux membres :

François Aubert indique qu'au cours de l'année 2022 il y a eu l'adhésion de 28 nouveaux membres, dont 7 validés à l'AG 2022, la démission de 39 membres et la radiation de 35 membres pour non-paiement de leur cotisation.

Les nouveaux membres participants à l'assemblée se présentent en quelques mots.

François Aubert projette la liste des nouveaux membres pour que l'assemblée en prenne connaissance pour validation.

Blaise Neyroud répond à quelques questions d'éclaircissement qui sont posées par l'assemblée.

Par votation, l'adhésion des nouveaux membres est acceptée à l'unanimité.

La liste des démissions et exclusions est également projetée. Vincent Favre et François Aubert répondent à quelques questionnements de l'assemblée.

5. Présentation des comptes 2022 et présentation du rapport des réviseurs :

François Aubert cède la parole à Vincent Favre qui présente et commente les comptes 2022, composés du bilan et du compte d'exploitation comparé 2021-2022, totalisant un bénéfice de CHF 15'990.-. Le but de l'association n'est pas de faire du bénéfice, verra dans le budget 2023 l'utilisation qui en sera faite.

Vincent Favre indique qu'il a été décidé de quitter Postfinance, qui devient trop complexe à gérer notamment au niveau des autorisations et droits de signature. Nous avons choisi de transfert notre avoir à la Raiffeisen, cela sera fait dans le courant de l'année. Vincent Favre indique que concernant le portefeuille de titres que nous avons à la BCN, se questionnent régulièrement sur la pertinence de le garder. Celui-ci sera vendu lorsque estimera que le cours des titres est suffisamment haut. Malheureusement la valeur ayant baissé ce n'est pas le moment de le vendre.

Au terme de sa présentation, Vincent Favre demande s'il y a des questions sur les comptes 2022.

A. Benson demande quelles sont les licences qui ne sont plus utilisées.

François Aubert indique que les licences non utilisées sont éliminées au fur et à mesure. Il indique également que ces frais étant souvent payés par carte de crédit et refacturés via les notes de frais, il est parfois compliqué pour la personne chargée de les comptabiliser de les identifier clairement.



P. Debray demande combien de formateurs sont actuellement actif au sein de l'Arfor.

Manila Marra indique qu'ils sont actuellement une dizaine.

François Aubert indique qu'il y a règlement au sein du Comité pour l'attribution des cours, les membres du comité ne peuvent pas se porter candidats.

P. Debray demande de quoi le capital est constitué et s'il est matériellement existant ou pas.

Vincent Favre indique que comptablement les 150'000 CHF ont été apportés historiquement, l'association n'étant pas une SA ou une Sàrl ils ne sont pas matérialisés mais nous les avons en fortune, même largement.

La présentation des comptes étant terminée, François Aubert invite les réviseurs des comptes, représentés ce soir par Cédric Magnin à faire la lecture de leur rapport.

Cédric Magnin fait lecture du rapport. Les comptes sont tenus dans les règles de l'art. Le bilan et le compte d'exploitation concordent, la comptabilité et les différents comptes concordent et sont conformes à la loi.

Par votation, les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité.

6. Décharge de l'exercice 2022 au Comité et aux réviseurs :

La décharge du Comité est approuvée à l'unanimité. La décharge des réviseurs est également approuvée à l'unanimité

François Aubert remercie les bénévoles qui donnent du temps pour l'ARFOR et sans qui nous ne pourrions rien faire.

7. Election de membres complémentaires du Comité :

François Aubert indique qu'il y a eu des départs départ durant l'année et que nous avons coopté une nouvelle membre au Comité. La validation formelle revient aujourd'hui à l'assemblée.

François Aubert donne la parole à Cynthia Bovy qui se présente.

François Aubert demande si les membres souhaitent lui poser des questions et indique que les rôles de chacun au Comité ne sont pas encore établis, cela sera fait durant la journée stratégique.

François Aubert demande si l'assemblée approuve l'intégration de Cynthia Bovy au Comité. L'intégration de Cynthia Bovy est approuvée à l'unanimité.

François Aubert remercie les membres pour leur confiance.

8. Élection des réviseurs aux comptes :

François Aubert indique qu'Alexandra Benson n'a pas besoin d'être réélue car elle a été élue en 2022 pour deux ans. Il indique également que Cédric Magnin ne se représente pas comme réviseur. François Aubert le remercie pour ces années d'activité.

François Aubert explique brièvement la situation actuelle. Vincent Favre a décidé, pour des raisons professionnelles, de quitter son poste de trésorier. Un remplaçant a été trouvé et a accepté ce jour le mandat.



Vincent Favre indique qu'il ne sera plus trésorier mais est ouvert à être élu réviseur pour 2023-2024.

François Aubert indique que ce soir, nous devons donc réélire Maria-Pia Vullyamoz au poste de réviseur suppléante et élire un·e nouveau·elle réviseur.

Par votation, l'élection de Vincent Favre en qualité de réviseur est approuvée à l'unanimité. L'élection de Maria-Pia Vullyamoz en qualité de suppléante est également approuvée à l'unanimité.

A. Benson demande qui est le nouveau trésorier.

François Aubert indique qu'il s'agit de Joseph Oumarou qui sera coopté jusqu'à la prochaine AG.

9. Modification des Statuts:

François Aubert indique que la proposition est d'amener quelque chose d'un peut plus lisse et de plus souple en passant la limite de durée du mandat de Président de 4 à 6 ans.

François Aubert répond à quelques questionnements de l'assemblée notamment sur la possibilité d'une co-présidence.

FEA indique que seul l'Article 9 chiffre 2 est concerné.

La modification suivante est proposée :

Version actuelle : « 2) Le président ou la présidente est élu par l'assemblée générale pour une durée de deux ans ; il ou elle n'est rééligible qu'une seule fois. »

Version validée : « 2) L'assemblée élit le président ou la présidente pour une durée de deux ans ; la durée totale de son mandat ne peut pas excéder six ans. »

L'adaptation proposée est validée par 35 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

10. Présentation et approbation du budget 2023 :

François Aubert indique qu'une chose essentielle est de finaliser l'offre aux membres pour pouvoir recruter de nouveaux membres et de nouveaux bénévoles pour les différentes Commissions et le Comité.

Pourra voir au budget 2023 qu'un Agora de la formation 2024 est prévu, mais pour que l'on puisse le mettre en œuvre l'on aura besoin de bénévoles.

Vincent Favre présente et commente le budget 2023 qui présente un résultat déficitaire de CHF 15'235.-, il indique qu'il est gardé de la prudence sur le chiffre d'affaires budgété. Il espère bien sûr que les différentes formations et activités prévues par les Commissions auront du succès et auront lieu comme prévu.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions ou commentaires.

C. Tribot demande si l'on a pensé à donner le choix aux membres de recevoir le Transfert en version papier ou numérique. Lors de l'adhésion le nouveau membre pourrait cocher « je souhaite la revue



papier » ou « je souhaite la revue digitale ». Ceux qui ont opté pour la version numérique recevrait un mail lors de la mise en ligne de chaque numéro.

François Aubert toujours la proposition très pertinente et remercie C. Tribot pour celle-ci.

Blaise Neyroud indique qu'une agence est chargée de la gestion des publicités contenues dans le Transfert et que garder la version papier est importante.

Ch. Fraefel indique que le Transfert étant mis à disposition dans différents centres de formation pourrait avoir sur la première page un explicatif de comment et qui peut devenir membre de l'Arfor.

François Aubert remercie pour la proposition qui est très pertinente. Il remercie G. Montangero d'en prendre note.

L'assemblée n'ayant pas d'autre commentaire ou question, François Aubert soumet le budget 2023 au vote.

Le budget présenté est approuvé à l'unanimité.

11. Divers

François Aubert demande si quelqu'un souhaite ajouter un divers?

C. Tribot propose/demande si les prochaines AG pourraient être proposées en version hybride afin d'avoir plus de participants, comme cela est pratiqué dans d'autres associations.

François Aubert indique qu'il y a du pour et du contre à cette pratique. Il y a plus de participants mais moins de réseautage.

L. Bolomey trouve intéressant la demande et le potentiel besoin, nous sommes peu nombreux aujourd'hui, le réseautage n'est peut-être plus aussi demandé que par le passé.

François Aubert remercie chacun pour sa participation et pour la confiance accordée.

François Aubert clôture la séance à 19h45.

Pour le Comité

François Aubert Président Manila Marra Vice-Présidente